

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, M. PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. PLANTARD Thierry (pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence), MM. RICARDEAU James (pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique) et M. TANI Florent (pouvoir à Mme SCHLADT Rita)

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DUBOURG Yolande, LE BORGNE Véronique

OBJET : *Modification des rythmes scolaires des écoles publiques de Blain*

N° 2017 / 11 /06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, paru au journal officiel le 28 juin 2017,

Vu le courrier de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique en date du 12 octobre 2017 expliquant les conditions de modification des rythmes scolaires,

Vu l'avis favorable, de la Commission Éducation - Enfance – Jeunesse – Formation du 22 Novembre 2017,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de demander une dérogation à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Loire-Atlantique pour organiser la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Blain sur 4 jours soit 8 demi-journées, répartie comme suit :

Lundi de 8h55-11h55 et 13h25-16h25

Mardi de 8h55-11h55 et 13h25-16h25

Jeudi de 8h55-11h55 et 13h25-16h25

Vendredi de 8h55-11h55 et 13h25-16h25

Vote : 23 pour – 6 contre

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20171130-CM-2017-11-06-
DE
Date de télétransmission : 05/12/2017
Date de réception préfecture : 05/12/2017

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 décembre 2017,

Le Maire,
